



ol-cs 15/12/2016

Procès-verbal du Conseil d'Administration public de BVV du 06/12/ 2016

Convoqué à 18h à la Veyrière à Veyrier-du-Lac selon l'ODJ adressé le 27 novembre par son Président.

Administrateurs présents : Olivier Labasse, Claude Saulgeot, Jacques Lelarge, Catherine Oliver, Jean Claude Secchi, Laurent Billet, Georges Davignon, Mireille Kishazy,

Excusés et ont donné leur pouvoir : Michel Meyer, Michel Bodoy,

Adhérents présents : Mmes Cachat, Françoise Carteron, Oliver, Brigitte.Sautier ; MM Jean-Pierre Blanchet, Jean-Claude Cachat, Charles Lacombe, Francis Decodts, ,Emile Miège, M. Perret ;et **excusés** : J.Herrgott (contribution préalable au Président), C.Jalon, Chantal Oliver.

1) Approbation du PV du CA du 08/11/2016.

Le PV est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents et représentés, Il est mis en ligne sur www.bienvivreaveyrier.org, rubrique "Assemblées Générales et CA".

2) Voie verte

A la suite du communiqué de presse du 8/11/2016, ODS radio a interviewé Olivier Labasse et le Président Monteil. Les signatures se poursuivent sur la pétition papier BVV : 206 au 30/11, ce qui en porte le nombre total à 578. Une nouvelle signature est apportée le 6/12 (NDLR depuis la réunion du CA, on a enregistré 6 autres, pour un total de **585**).

A la suite des réunions avec le Vice-Président du Conseil Départemental le 18/10/2016, et avec le Maire le 03/11/2016, il a été convenu du principe d'une réunion tripartite, sur plans, CD- Mairie- BVV organisée par le Maire de Veyrier-du-lac. A l'agenda : l'examen des travaux et les améliorations possibles du schéma Chavoires-Pérouzes, le plan de circulation/déviations actuel, le futur tronçon Veyrier-Menthon, et la future traversée du centre bourg (de la route du Port à la sortie de Veyrier).

Le Président a rappelé au Maire son engagement, par un courriel du 5 décembre, la pressant de planifier, comme elle l'avait proposé, cette réunion technique.

Les adhérents demandent avec insistance des modifications du plan de circulation en particulier sur la remise à double sens de la route des Daudes, au moins du croisement routes de la Corniche/du Mont Veyrier à la route des Pérouzes, voire à la rampe de Fésigny pour les riverains ; en effet sa mise en sens interdit (à la descente) oblige les Veyrolains qui souhaitent, du haut de la commune, rejoindre le centre de Veyrier de passer par les extrémités aval de la route de la Corniche ou de celle du Mont-Veyrier avec 2 épingles dangereuses pour rejoindre la 909 et dont la conséquence est d'augmenter les trajets (450 à 500km/mois calculés par les infirmières pour leur tournées rapporte Charles Lacombe, soit, comme elles l'ont expliqué au Président : + 25km/jour x 20j/mois). Plusieurs proposent, le cas échéant, l'installation sur la portion sinueuse de cette route des Daudes (environ 150 mètres) d'un feu tricolore en alternat (il faudrait alors modifier temporairement le carrefour), bien qu'il n'y en ait jamais eu auparavant (sans l'ajout du rétrécissement); cette proposition faite par le vice-président de BVV lors de la réunion du 03/11/2016 avait été écartée par Mme le Maire comme une solution qui ne serait pas appréciée par les Veyrolains. A suivre...

D'autres suggestions ont été avancées pour le centre village puis écartées après discussion car dangereuses pour les piétons et en particulier pour les enfants.

3) Urbanisme

- « Morat » : la distance de prospect ne semble pas pouvoir être respectée puisque le minimum est quasi atteint avant la pose de l'isolation.

- Grange « du Péril » : la transformation d'une grange préexistante (vérifier si elle a été dessinée dans sa configuration d'origine par Yvette May) est en cours de réalisation en amont d'Ombremont, avec création d'un chemin d'accès, sans aucun panneau d'affichage de PC ou de DT (déclaration de projet de travaux), comme le signalent plusieurs adhérents de BVV. En conséquence, on n'en connaît pas la (nouvelle) surface, ni la destination (bien que la pose de revêtements muraux et fenêtre(s) militent pour un changement d'usage), ni le maître d'ouvrage, ni le maître d'œuvre. Un adhérent de BVV a fait remarquer que l'édifice en

BVV, association agréée, 11, clos des Barattes 74290 Veyrier-du-Lac.

Contact mail : bienvivreaveyrier@gmail.com site internet : www.bienvivreaveyrier.org

chantier est situé dans une zone « bleu foncé » du PPRN (aléa fort, inconstructible sauf cas de remise en état sous conditions de protection amont= merlon et entrée par ouverture aval) et dans une zone inondation torrentielle sur le projet de PLU (inconstructible)... Aussi les membres du conseil d'administration (après vote à l'unanimité) demandent au Président de bien vouloir écrire un courrier à la Mairie pour obtenir les éclaircissements souhaités sur cette construction (réhabilitation et nouvelle destination ?).

Par ailleurs, il a été constaté par des membres de BVV, que des travaux sont en train de se réaliser sur du foncier communal, là aussi sans aucun affichage : il s'agit de la réfection complète du terrain de boule à la Brune, et de la réfection des toitures du tennis-house et du vestiaire qui lui est adjoint ; pour cette dernière, les tuiles « écaille » ont été remplacées par des tuiles « mécaniques ordinaires ». La commune ne devrait-elle pas faire preuve d'exemplarité dans ce domaine et afficher, comme tout un chacun, les DP des travaux entrepris par elle ?

4) PLU

Des Veyrolains ont reçu dans leur boîte aux lettres un document sommaire et incomplet résumant le PLU, mais pas tous : sur les 17 présents, 5 ne l'avaient pas reçu ! Ceux qui l'ont reçu sont très déçus du document : les rues et les routes ne sont pas représentées (alors que cela avait été demandé par BVV en juin), la réduction de format et les confusions de couleurs liées à la qualité de l'impression rendent pratiquement illisibles les plans présentés et les projets de zonage. Alors que BVV était "personne morale associée" et que l'Association a fait plusieurs propositions écrites depuis 2 ans, elle regrette de ne pas avoir été consultée ou invitée depuis la phase introductive du PADD, ni d'avoir connaissance claire du zonage et du règlement d'urbanisme sur lequel elle s'était proposé de travailler pour éviter les incohérences précédentes. Les présents considèrent qu'il y a, à date, un problème d'information et de transparence qui mériterait d'être signalé formellement.

Olivier Labasse rappelle que BVV avait demandé la création de 2 (ou 3) « traverses » pour « casser » le flux routier de transit, et de zones de rencontre. Le Conseil Départemental lui en a confirmé récemment la possibilité sur la RD 909 sur demande explicite de la Mairie.

Plusieurs adhérents soulignent qu'il n'existe pas de « Plan Local de Mobilité » (type PDU d'Annecy sur lequel nous sommes amenés à participer) et qu'il faudrait probablement créer une commission extra-municipale sur la mobilité dans le village pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

5) Point sur les cotisations

101 membres ont renouvelé leur cotisation 2016 ou adhéré pour la première fois ; 14 adhérents 2015 retardataires seront relancés ; d'autre part le bureau prépare un message pour inviter les signataires de la pétition « Voie Verte » non adhérents à nous rejoindre ; le CA donne son accord pour cette action.

6) Assemblée Générale 2017

Nous envisageons notre prochaine AG 1er quinzaine d'avril et en dehors des vacances de Pâques et en fonction de la disponibilité de la salle de la Veyrière. Dans l'intervalle la salle serait libre **le mardi 28 mars à 18H** (ndlr).

7) Conseil d'Administration ouvert à tous les adhérents

Le CA approuve la proposition de notre Président d'inviter nos adhérents à participer à nos réunions de CA tous les 2 mois (mois « pair » : février, avril, juin...) en leur demandant d'informer le Bureau sur les sujets qu'ils souhaitent mettre à l'ordre du jour.

Prochain Conseil d'Administration (le mardi 3 ou de préférence) le 10 janvier 2017 (à vérifier avec M. Forget et à confirmer)